

<b>30. Liaison et soutien aux administrations infranationales de santé publique (p. ex., bureaux de santé locaux et régionaux - voir page 2)</b>												
<b>De base</b>			<b>En développement</b>			<b>Avancé</b>			<b>De pointe</b>			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Orientation Stratégique</b>	L'INSP reconnaît l'importance de prendre en compte les priorités et les capacités des administrations infranationales dans l'élaboration de ses stratégies et de ses plans pour pouvoir atteindre ses objectifs.			L'INSP recueille activement des informations sur les priorités et les capacités des administrations infranationales afin d'éclairer ses stratégies et ses plans.			L'INSP fait participer les administrations infranationales à la définition de ses objectifs. La coordination avec les administrations infranationales et l'assistance à ces dernières pour la réalisation d'objectifs communs font partie intégrante des plans stratégiques de l'INSP.			L'INSP et les administrations infranationales ont aligné leurs plans stratégiques pour atteindre des objectifs communs. Les plans stratégiques de l'INSP incluent en priorité le renforcement des capacités des administrations infranationales. Une réflexion approfondie a été menée sur les capacités devant être centralisées et celles devant être déléguées.		
	<b>Systèmes</b>	L'INSP communique aux administrations infranationales quelques documents, lignes directrices et PON pour les fonctions essentielles comme la surveillance, les analyses de laboratoire et les campagnes de santé publique. Le flux d'informations entre les administrations infranationales et l'INSP est irrégulier.			Les documents, lignes directrices et PON des administrations infranationales sont souvent obsolètes ou incomplets. Des systèmes pour faire remonter systématiquement les données à l'INSP sont en cours d'établissement. Les synthèses et évaluations des données sont rarement communiquées aux administrations infranationales.			L'INSP a mis en place des systèmes permettant de s'assurer que les administrations infranationales disposent de documents, directives et PON à jour. L'INSP dispose de systèmes permettant de consolider les données infranationales, de générer des rapports et de fournir des résumés de surveillance et d'autres informations aux administrations infranationales.			Les systèmes de l'INSP pour soutenir les fonctions de santé publique des administrations infranationales sont des modèles pour d'autres organisations. L'INSP réexamine régulièrement ses systèmes en vue de les améliorer.	
<b>Ressources</b>		L'INSP a peu de ressources pour soutenir les fonctions infranationales de routine, telles que la surveillance, ou pour analyser les données fournies par les administrations infranationales. L'INSP soutient parfois les administrations infranationales en cas d'urgence.			L'INSP a des ressources pour fournir une assistance technique dans des domaines spécifiques comme les analyses de laboratoire, mais elle ne peut pas répondre à de nombreuses demandes d'aide infranationales. L'INSP fournit une assistance limitée à la plupart des demandes d'aide infranationales en cas d'urgence.			L'INSP dispose de ressources pour soutenir les administrations infranationales dans leur travail de routine, comme la surveillance, et apporte son aide en cas d'urgence. Il a parfois été en mesure de mobiliser des ressources externes pour soutenir le travail des administrations infranationales.			L'INSP dispose de ressources pour soutenir les administrations infranationales sur des questions d'intérêt commun. Un personnel désigné de l'INSP soutient les activités des administrations infranationales, notamment en aidant à mobiliser des ressources externes pour renforcer leurs capacités.	
	<b>Qualité</b>	L'INSP reconnaît qu'il ne fournit pas de matériel essentiel, de directives, de PON et de soutien aux administrations infranationales, et que la qualité de ce qu'il fournit doit être améliorée.			Le matériel, les conseils et le soutien fournis par l'INSP aux administrations infranationales sont de grande qualité dans un nombre limité de domaines, généralement ceux qui sont financés par des bailleurs externes. La qualité dans de nombreux domaines doit être améliorée.			Le matériel, les conseils et le soutien de l'INSP aux administrations infranationales sont généralement de haute qualité. Il en résulte un travail de haute qualité dans la plupart des administrations infranationales dans les domaines pertinents, ce qui contribue à son tour à la haute qualité des activités essentielles de l'INSP en matière de santé publique.			De nombreuses administrations infranationales produisent leurs propres matériels et programmes de haute qualité, en partie grâce au soutien de longue date de l'INSP. Les méthodes et le matériel développés par l'INSP pour soutenir les administrations infranationales sont des modèles pour les autres INSP.	
<b>Participation</b>		Le personnel de l'INSP est rarement en contact avec le personnel des administrations infranationales. Le personnel de l'INSP qui travaille avec les administrations infranationales change fréquemment, ce qui ne permet pas d'avoir des relations étroites.			Le personnel de l'INSP communique avec le personnel des administrations infranationales sur des questions spécifiques, comme la surveillance. Cependant, les administrations infranationales ont du mal à retenir l'attention de l'INSP sur de nombreux sujets.			L'INSP collabore régulièrement avec les administrations infranationales sur un large éventail de sujets. L'INSP encourage les contributions et les demandes d'assistance des administrations infranationales. Les administrations infranationales ont désigné des personnes-contacts au sein de l'INSP, ce			L'INSP fait participer activement les administrations infranationales aux activités pertinentes (p. ex., surveillance, programmes de prévention) dès les premières étapes (p. ex., planification) par l'analyse, la diffusion, l'utilisation des données pour l'action et l'évaluation. L'INSP considère que les	

**Impact**

		qui facilite l'établissement de relations de travail étroites.	administrations infranationales font partie de ses partenaires essentiels.
L'exécution des fonctions essentielles de santé publique par l'INSP est entravée par le manque de relations avec les administrations infranationales et par son incapacité à soutenir les administrations infranationales dans la réalisation d'objectifs communs.	L'INSP peut citer quelques avantages spécifiques du resserrement de ses liens avec les administrations infranationales et de l'amélioration des capacités de ces dernières, comme l'identification plus rapide des épidémies dans certains districts ou provinces, en partie grâce à son soutien.	L'INSP peut citer de nombreux cas où ses liens avec les administrations infranationales et son travail de renforcement des capacités infranationales ont amélioré les résultats de santé publique.	Les liens et le soutien mutuel entre l'INSP et les administrations infranationales permettent un système de santé publique bien coordonné, avec un impact prouvé sur les fonctions de routine et d'urgence. La relation entre l'INSP et les administrations infranationales sert de modèle à d'autres pays.

- \* Comme tout Guide de discussion, ce Guide peut être adapté pour répondre aux besoins d'un INSP particulier ou d'une audience particulière. Par exemple,
- les points qui ne sont pas pertinents peuvent être éliminés de la discussion (p. ex., si les laboratoires ne participent pas à la discussion, on peut les ignorer), ou des points peuvent être ajoutés.
  - Ce document a pour but d'aider l'INSP à réfléchir à son travail avec les administrations infranationales qui ne font pas partie de l'INSP, p. ex., les bureaux de santé de district. Pour les discussions impliquant des entités infranationales qui font partie de l'INSP, p. ex., les antennes régionales d'un INSP, ce Guide de discussion peut être modifié, p. ex., pour mettre l'accent sur la communication dans les deux sens et les efforts conjoints, au lieu de souligner le rôle du siège de l'INSP.